



ACTE N°2026_014_RHAR

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE L'OISE
COMMUNE DE MARSEILLE EN BEAUVAISIS

Envoyé en préfecture le 13/05/2026

Reçu en préfecture le 13/05/2026

Publié le 13/05/2026

ID : 060-216003830-20260512-ACT2026_14_RHAR-AI



Arrêté individuel portant délégation de fonctions à une conseillère municipale, Madame Angélique BREMENT

Le Maire de la commune de Marseille en Beauvaisis,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.2122-18 ;

Vu le procès-verbal de l'installation du conseil municipal, de l'élection du Maire et des Adjoints au Maire du 20/03/2026 où Madame Angélique BREMENT est conseillère municipale,

Considérant la nécessité d'assurer un suivi des affaires relatives à l'école et à la restauration scolaire ;

ARRETE

Article 1 : Mme Angélique BRÉMENT, conseillère municipale, reçoit délégation partielle de fonctions pour le suivi des affaires relatives :

- À l'école ;
- À la restauration scolaire.

Article 2 : Cette délégation comprend notamment :

- Le suivi du fonctionnement courant des services concernés ;
- Les relations avec les familles et les partenaires ;
- Le suivi des projets et besoins liés à l'école et à la cantine ;
- La remontée des difficultés et propositions auprès du Maire.

Article 3 : La présente délégation ne comprend pas :

- La gestion des ressources humaines ;
- L'autorité hiérarchique sur les agents ;
- La signature de documents administratifs ;
- L'engagement de dépenses.

Article 4 – Conditions d'exercice

- La présente délégation s'exerce sous le contrôle du Maire
- Elle peut être retirée à tout moment



ACTE N°2026_014 _RHAR

Envoyé en préfecture le 13/05/2026

Reçu en préfecture le 13/05/2026

Publié le 13/05/2026

ID : 060-216003830-20260512-ACT2026_14_RHAR-AI



Article 5 – Recours - Publicité

Le présent arrêté peut, dans un délai de deux mois à compter de sa publication, faire l'objet des voies de recours devant le Tribunal Administratif compétent.

Madame la Secrétaire Générale de Maire est chargée, en ce qui concerne de l'exécution du présent arrêté, qui sera :

- publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur,
- transmis à Monsieur le Préfet de l'Oise,
- notifié à l'intéressée.

Notification reçue le : 12/05/2026

Fait à Marseille en Beauvaisis, le 12/05/2026

La conseillère municipale déléguée,

Angélique BREMENT

Le Maire,

Jean-Yves DECOCK

